



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 juin 2019 à 20 heures 30 minutes
Place de l'Hôtel de Ville

Présents :

Mme ABEL Françoise, Mme BELLAMY Valérie, M. BOULANGER Patrick, Mme CLAUDEL Josette, M. DEMANGE Michel, M. DESMOUGINS Philippe, Mme FAIVRE Danièle, Mme FERREIRA Déolinda, M. GERMAIN Philippe, Mme GRIFFAULT Henriette, M. GUYON Bernard, Mme HERTELER Françoise, M. LE ROUX Yves, Mme MILLOTTE Nathalie, M. SENGLER Gilles, M. TISSERAND Jean-Charles, M. VALENTIN Didier

Procuration(s) :

Mme BAROTTE Mauricette donne pouvoir à Mme HERTELER Françoise, Mme GILLET Laurence donne pouvoir à M. DEMANGE Michel, Mme LAURENT Catherine donne pouvoir à Mme FAIVRE Danièle, M. NICHINI Christian donne pouvoir à Mme ABEL Françoise, M. PETIN Eric donne pouvoir à M. LE ROUX Yves, M. REMY Michel donne pouvoir à Mme CLAUDEL Josette, Mme RENAUX Sandrine donne pouvoir à Mme MILLOTTE Nathalie, M. THIOLIERE Frédéric donne pouvoir à M. VALENTIN Didier, Mme THIRIAT Christiane donne pouvoir à M. GERMAIN Philippe

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BAROTTE Mauricette, Mme CALVINHO Augusta, Mme GILLET Laurence, Mme LAURENT Catherine, M. NICHINI Christian, M. PETIN Eric, M. REMY Michel, Mme RENAUX Sandrine, M. THIOLIERE Frédéric, Mme THIRIAT Christiane

Secrétaire de séance : M. TISSERAND Jean-Charles

Président de séance : M. DEMANGE Michel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 05 04 2019 et l'ordre du jour de la présente réunion et l'ajout d'un nouveau point expliqué par M. le Maire concernant les tarifs des mini-camps qui avaient été validés par la commission des finances.

2019-044 - FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget PRINCIPAL, telle qu'elle a été présentée.

2019-045 - FINANCES LOCALES – BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget EAU, telle qu'elle a été présentée.

2019-046 - FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget ASSAINISSEMENT, telle qu'elle a été présentée.

2019-047 - FINANCES LOCALES – BUDGET FORET - DECISION MODIFICATIVE N° 01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget FORET, telle qu'elle a été présentée.

2019-048 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le montant des subventions octroyées aux associations pour l'année 2019 telles qu'elles ont été présentées.

2019-049 - FINANCES LOCALES – SUBVENTION JEUNE SPORTIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE pour l'attribution d'une subvention individuelle de 500 € pour Géo BERTRAND, dans le cadre de son activité de tireur sportif.

2019-050 - FINANCES LOCALES – REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS DE PLUSIEURS COMMUNES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le montant de la contribution revalorisée qui sera mise en application à compter de l'année scolaire 2018/2019, selon les éléments de calcul fournis par la commune de Remiremont.

2019-051 – DOMAINE ET PATRIMOINE – DROIT DE DELAISSEMENT EXERCE PAR UN PROPRIETAIRE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 04 – RUE D'AVEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la mise en demeure reçue en mairie le 22 février 2019,

AUTORISE l'acquisition de la parcelle AH 1005 concernée par l'emplacement réservé n° 4 inscrit au PLU, pour une emprise de 102 m², pour un montant de 1 500 €, frais de géomètre à la charge de la commune,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte administratif s'y rapportant.

2019-052 – DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION PARCELLE CHEMIN NOTRE DAME – LA STEPHANOISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 28p, à titre payant, pour la somme de 2 000,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif s'y rapportant,

DIT que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

2019-053 – DOMAINE ET PATRIMOINE – CESSION PARCELLES LES PONCEES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la cession à M. ROUILLON Maxime des parcelles cadastrées AL 441p et AL 443p situées lieu-dit Les Poncées, d'une superficie totale de 976 m², à titre payant pour la somme de 3 700 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié s'y rapportant,

DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

2019-054 – RESSOURCES HUMAINES – PLAN DE FORMATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de formation.

2019-055 – RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DECIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2019/2020, un contrat d'apprentissage pour le service des ressources humaines,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

2019-056 – RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU CDG 88

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'adhésion à venir avec le service gestion des ressources humaines du Centre de Gestion des Vosges.

2019-0057 – CONVENTION DE MISE EN FOURRIERE DE VEHICULES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à venir de mise en fourrière de véhicules avec la SARL LES DEPANNAGES DU PARC.

2019-058 – SIVUIS – NON OPPOSITION FISCALISATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

NE S'OPPOSE PAS à la fiscalisation de la contribution de la Commune au SIVUIS pour l'année 2019.

2019-059 –SDANC – PARTICIPATION FINANCIERE 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la participation syndicale budgétaire d'un montant de **80.00 €** pour l'année 2019.

2019-060 – SMIC – PARTICIPATION FINANCIERE 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la participation syndicale budgétaire d'un montant de **2 000,00 €** pour l'année 2019.

2019-061 – SMIC – DEMANDE DE RETRAIT D'UNE COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR la demande de retrait de la commune de **SAINTE BARBE**.

2019-062 – INTERCOMMUNALITE – FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE à 32 le nombre des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales selon la répartition qui a été présentée.

AUTORISE M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2019-063 – VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

AFFIRME les principes de valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé,

DEMANDE que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

AUTORISE M. le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

2019-064 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

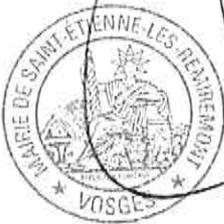
Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des Décisions prises.

2019-065 – CENTRE DE LOISIRS – TARIFS MINI-CAMPS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE la proposition qui suit sur la base de la participation de 12 enfants, avec un coût moyen des séjours de 300 €, à compter de 2019 :

	Stéphanois		Extérieurs	
	QF < 700	QF > 700	QF < 700	QF > 700
Coût journée	14 €	19 €	50 €	60 €
Total	70 €	95 €	250 €	300 €

 Le Maire,
Michel DEMANGE
Michel DEMANGE

